



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Madame, Monsieur,

Votre enfant entre en classe de 5e, un âge important pour renforcer sa protection contre certaines maladies infectieuses pouvant entraîner des complications graves immédiates ou à long terme, telles que certains cancers ou des méningites.

L'Agence régionale de santé (ARS), en partenariat avec l'Éducation nationale et les professionnels de santé, organise une campagne de vaccination au collège.

👉 Votre enfant peut ainsi **bénéficier gratuitement de la vaccination contre :**

- les papillomavirus humains (HPV), responsables de certains cancers ;
- les méningocoques ACWY, responsables d'infections graves comme les méningites.

✅ **Comment se déroule la vaccination ?**

Des équipes de professionnels de santé habilités interviendront directement dans le collège de votre enfant, entre janvier et juin, à une date fixée avec l'établissement.

La vaccination se fera :

- Dans un cadre sécurisé ;
- Uniquement avec votre autorisation écrite préalable ;
- En présence de professionnels qualifiés.

📅 Le jour de la vaccination, votre enfant devra se présenter avec son carnet de santé.

✅ **Que devez-vous faire ?**

Si vous souhaitez que votre enfant participe à cette campagne, il convient de :

- Compléter et signer l'autorisation parentale à récupérer auprès du collège de votre enfant (ou remplir ce document en version dématérialisée, Q/R code ci-dessous) ;
- La retourner selon les modalités précisées par l'établissement.

✅ **Votre enfant est déjà vacciné ?**

Si votre enfant a déjà reçu tout ou partie de ces vaccinations auprès d'un professionnel de santé, aucune démarche n'est nécessaire. Il peut toutefois participer à la campagne pour :

- Compléter son schéma vaccinal (par exemple recevoir une deuxième dose contre le HPV) ;
- Bénéficier de la vaccination contre les méningocoques ACWY, recommandée pour tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans, y compris ceux ayant déjà été vaccinés contre les méningocoques C ou ACWY avant l'âge de 11 ans.

✅ **Besoin d'informations ?**

Pour toute question, vous pouvez :

- Contacter le collège de votre enfant ;
- Consulter le professionnel de santé de votre choix (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme...);
- Consulter le site dédié : vaccination-college-iledefrance.fr

Nous vous remercions de l'attention portée à cette démarche essentielle de prévention et de protection de la santé des adolescents.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.